

Il faut donc inculquer aux familles chrétiennes et à tous les fidèles le respect et la stricte observation du dimanche, qui ont été pour notre pays une source de bénédictions divines, spirituelles et temporelles.

Il faut voir le danger qui nous menace de ce côté et il faut que tous réagissent pour le conjurer et l'éloigner de nous. En observant le dimanche, nous donnons à Dieu une preuve publique de l'obéissance et de la fidélité que nous lui devons, obéissance et fidélité qui lui sont particulièrement agréables, puisqu'il a déterminé lui-même le repos et la sanctification du dimanche comme un signe entre son peuple et lui, le signe de son alliance et la source de ses bénédictions.

J. -A. D.

---

---

## FAITS ET ŒUVRES

### LE CONSEIL CENTRAL DE LA CROIX NOIRE

A sa dernière réunion, 26 mars, à la suite de la prière d'ouverture et de l'adoption du procès-verbal de la précédente séance, le Conseil s'est occupé de préparer la publication d'une couple de tracts nouveaux en faveur de la campagne antialcoolique. L'un sera une simple feuille volante de propagande, et l'autre, plus volumineux, comportera un commentaire explicatif, partout réclamé, de la récente loi provinciale des Licences dans la province de Québec.

Le Conseil s'occupe du développement de certaines procédures entreprises, à sa requête, pour la répression d'abus de fabrication ou de vente d'alcool sans licence. Il prend connaissance de rapports obtenus sur de récentes démarches à cet effet, et il constate, avec bonheur, que si, dans un cas, elles n'ont pu aboutir, elles ont obtenu, dans l'autre, plein succès.

Le Conseil arrête les derniers arrangements utiles pour se faire représenter, selon qu'il y fut invité, à la grande convention internationale des antialcoolistes catholiques à Rome, vers la fin du mois d'avril. Il y aura audience pontificale.

Le Conseil central se réjouit d'apprendre que la cause antialcoolique, avisée en l'occurrence par le propre conseiller légal